

COMMUNE DE PLIVOT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Téléphone 07.43.01.25.68
Mail : mairiedeplivot@wanadoo.fr

NOTE AUX PARENTS

RESTAURATION SCOLAIRE :

Si vous souhaitez mettre votre enfant à la cantine à la rentrée de septembre et afin de prévoir la commande des repas, nous vous faisons parvenir la fiche d'inscription. Celle-ci devra être rendue accompagnée de la fiche sanitaire et de la fiche d'autorisation **à la mairie** pour **le Lundi 19 août dernier délai.**

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit toute l'année scolaire, il suffit de cocher les jours de présence et d'indiquer sur la feuille d'inscription la mention manuscrite : « valable pour toute l'année » accompagnée de votre signature **mais n'oubliez pas d'annuler les repas en cas d'absence, de maladie ou de voyage scolaire.**

Pour les occasionnels : Les fiches d'inscription seront à votre disposition sur demande auprès de Clotilde et sur le site internet communal : www.plivot.fr, rubriques : Vie Municipale/Services petite enfance/Périscolaire/fiche inscription. Une fois remplie, cette fiche devra être rendue à Clotilde.

Les fiches d'inscription ne doivent pas être remises aux enseignantes ou à votre enfant. Toute fiche d'inscription non déposée dans les temps n'entraînera pas la commande de repas.

Pour mémoire : les commandes sont passées à 8 heures le matin le lundi pour le mardi, le mardi pour le jeudi, le jeudi pour le vendredi et le vendredi pour le lundi. **Toute fiche non retournée dans les délais ou tout appel téléphonique après cet horaire ne sera pas pris en considération.** Nous vous rappelons que la cantine est **dotée d'un répondeur** et qu'il vous est possible d'y laisser un message au 07.43.01.25.68, ce **répondeur est consulté tous les jours à 8 heures avant la commande des repas de façon à prendre en compte les annulations ou les inscriptions.**

Vous trouverez également ci-joint règlement intérieur qu'il convient de relire consciencieusement.

GARDERIE/ÉTUDE :

Nous vous rappelons également que le service de garderie fonctionnera dès la rentrée soit à **compter du Lundi 2 septembre 2024** et pour toute l'année scolaire : de **7H45** à 8H15 et le service d'étude de 16H30 à **18H00**.

Merci de remplir le bulletin d'inscription pour le mois de septembre si vous souhaitez que votre enfant fréquente la garderie ou/et l'étude. Documents disponibles également sur notre site communal.

Pour rappel : les tarifs vous sont précisés sur la fiche jointe. En ce qui concerne la garderie, l'étude, il s'agit bien **d'un forfait au mois.**

En cas d'impayés successifs des services périscolaires et faute de régularisation avant la rentrée de septembre, le service rendu par la Commune pourrait être interrompu. Un courrier sera adressé à la famille pour l'en avertir.